

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

-----  
COMMUNE DE BLANZY

# COMPTE RENDU

par extrait de la

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 13 mai 2011

**ETAIENT PRESENTS** : M. EMORINE, Mme BOUILLOT, M. MAZUREK, Mme LEMOINE, Mme PERRAUT, Mme SANGIORGIO, M. FRIZOT, Mme SUCHET, M. MARTIN, M. PAPILLON, M. PELLETIER, Mme CHARRIER, M. MARIZY, M. AMBROSIONI, Mme COHEN, M. SAVETIER, Mme TROUILLET, Mme LONJARET, Mme HADJ, M. MONTEL, M. NOURRY, M. CHAILLET, Mr LAUTISSIER, M. MIOLA.

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES** :

M. GERARD a donné pouvoir à Mme PERRAUT,  
M. CLAIR a donné pouvoir à M. FRIZOT,  
Mme PARRAD a donné pouvoir à Mme TROUILLET,  
M. BADET a donné pouvoir à M. LAUTISSIER,  
Mme BUTTIGNOL a donné pouvoir à Mr CHAILLET

Mme HADJ a été nommé(e) Secrétaire.

**1° - Approbation du compte-rendu de la réunion du 05 AVRIL 2011**

Le compte-rendu de la réunion du 05 avril 2011 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite que l'ordre du jour soit modifié pour discuter en premier du communiqué de presse que les élus du Bassin Minier élargi aux communes sud de la CCM ont rédigé pour s'opposer aux conclusions de la mission Métais aboutissant à la disparition du plateau chirurgical de l'établissement hospitalier de Montceau.

Ce communiqué est annexé au présent compte-rendu.

Monsieur le Maire propose donc que le conseil s'associe à la position des élus ayant rédigé le communiqué.

M. Lautissier, conseiller, prend la parole en soulignant que la rédaction du vœu peut permettre à l'ensemble du conseil, y compris l'opposition, de s'y associer.

Cependant, il déplore que la situation financière des deux hôpitaux ait atteint une telle gravité qu'elle conduise à une impasse.

M. Lautissier explique, qu'en tant qu'élu de la minorité, il a rencontré les trois administrateurs provisoires des établissements concernés. Ces personnes ont souligné la situation très critique des établissements et la rivalité entre les 2 communes du Creusot et de Montceau.

En soutien au communiqué rédigé à l'initiative des élus de la zone sud, le conseil s'associe à l'unanimité à leur démarche.

**2° - Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).**

Le Maire donne connaissance des décisions suivantes :

N°	DATE	OBJET	MONTANT
5	04/04/2011	Logement 7, rue de la République dans l'enceinte de l'école Primaire René Picard – convention d'occupation provisoire – résiliation	Résiliation à effet du 1 <sup>er</sup> mars 2011
6	31/03/2011	EVA – Espace Public Numérique – Installation d'une climatisation	Coût : 9 023,69 euros TTC
7	31/03/2011	EVA – Espace Public Numérique – Remplacement de fenêtres	Coût : 8 479,64 euros TTC
8	19/04/2011	Concert jazz animé par le jazzomanie big Band – Tarifs	Adultes : 5 euros Gratuité en dessous de 12 ans
9	19/04/2011	Année 2011 – Centre Social des Rompois – Soirée jeunes à thème avec repas - Tarifs	2 euros par jeune
10	19/04/2011	Année 2011 – Centre Social des Rompois – Secteur jeunes – Tarifs pour camps ski du 22 au 24 février 2011 et du 1 <sup>er</sup> au 03 mars 2011	70 euros par séjour pour 3 jours
11	02/05/2011	Entretien des Espaces Verts	(1) total dépense : 18 378,11 € HT
12	05/05/2011	Année 2011 – Centre Social des Rompois – Secteur jeunes – tarifs pour camps été 2011	(2)
13	05/05/2011	Année 2011 – Centre social des Rompois – Tarifs accueils	(3)
14	05/05/2011	Année 2011 – Centre social des Rompois – tarifs pour camps, gîtes, mini camps	(4)

**(1) Décision n° 11**

- Lot 1 Secteur Est Rompois : CHAPEY - Impasse du Brûlard 71450 BLANZY pour un montant de 4 187.60 € HT
- Lot 2 Secteur Ouest Rompois : CHAPEY - Impasse du Brûlard 71450 BLANZY pour un montant de 3 374.46 € HT
- Lot 3 Secteur Lucie Aubrac : LACOMBRE Eric - 380 rue du Méplier 71450 BLANZY pour un montant de 5 099.90 € HT
- Lot 4 Secteur Centre Ville : EPSM LE VERNY Zi La Fiolle 71450 BLANZY pour un montant de 3 835.30 € HT
- Lot 5 Etangs des Mirauds et du Plessis : LACOMBRE Eric - 380 rue du Méplier 71450 BLANZY pour un montant de 1 880.85€ HT

**(2) Décision n° 12**

CAMPS 2011 LIEUX	Nombre de jours	BLANZYNOIS	COMMUNAUTE URBAINE	HORS COMMUNAUTE URBAINE
SETE	5 Jours	80,00 €	145,00 €	185,00 €
LATHUS	5 jours	80,00 €	145,00 €	185,00 €
MONTREVEL EN BRESSE	5 Jours	80,00 €	145,00 €	185,00 €

**(3) Décision n° 13**

**Tarifs pour les Primaires (à la semaine)**

ETE 2011	Nombre de jours	Blanzynois	Communauté	Hors
----------	-----------------	------------	------------	------

			<b>Urbaine</b>	<b>Communauté Urbaine</b>
ACCUEIL DE LOISIRS	<b>3 (si jour férié) dans la semaine</b>	34,50 €	62,10 €	79,50 €
	4	46,00 €	82,80 €	106,00 €
	5	57,50 €	103,50 €	132,50 €

#### Tarifs pour les Maternels (à la carte)

<b>ETE 2011</b>		<b>Blanzinois</b>	<b>Communauté Urbaine</b>	<b>Hors Communauté Urbaine</b>
ACCUEIL DE LOISIRS	J A R	11,50	20,70	26,50
	J S R	8,50	15,30	19,50
	D-J AR	7,25	13,00	16,70
	D-J SR	4,25	7,70	9,80

#### (4) Décision n° 14

Séjour en gîte ou en camping Forfait 4 ou 5 jours	<b>Nombre de jours</b>	<b>BLANZYNOIS</b>	<b>COMMUNAUTE URBAINE</b>	<b>HORS COMMUNAUTE URBAINE</b>
	4	60,00	108,00	138,00
	5	75,00	135,00	172,50

Séjour fratrie avec Forfait 4 ou 5 jours (3 jours en séjour + 1 ou 2 jours en accueil de loisirs)	<b>Nombre de jours</b>	<b>BLANZYNOIS</b>	<b>COMMUNAUTE URBAINE</b>	<b>HORS COMMUNAUTE URBAINE</b>
	4	52,00	93,60	119,50
	5	63,50	114,30	146,00

### 3° - Subventions 2010 (Complément)

Le conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Tarot-Club Blanzinois : 100,00 euros
- Club de Voile Blanz Montceau : 1 000,00 euros. Demande ajournée dans l'attente pour le club de trouver une opportunité d'achat de mobil-home.

### 4° - Ecoles élémentaires et maternelles – Connexion à Internet – convention avec la CCM.

Comme les années précédentes, la CCM et la Commune décident de collaborer activement au développement des usages pédagogiques des services en ligne et du multimédia, dans les écoles élémentaires situées sur le territoire de la Communauté.

La dépense ouvrant droit à cette prise en charge comporte la mise en œuvre et l'utilisation des services du fournisseur d'accès à internet. Elle couvre les frais d'accès aux services, fourniture des équipements d'extrémité comprise, à l'exception des routeurs, et le coût de l'abonnement mensuel, à l'exception des coûts liés à la ligne support de connexion dans les cas d'une connexion ADSL et des éventuels services additionnels à la fourniture d'accès.

La prise en charge de l'abonnement s'élève à 100 % de la dépense pour l'ensemble des écoles élémentaires de la commune, dans la limite d'un plafond annuel, hors frais de mise en service, de 800 € TTC par an et par établissement.

Le conseil, à l'unanimité, accepte la convention définissant les modalités d'attribution de l'aide et autorise le Maire à signer ce document pour l'année 2011.

## **5° - Personnel Communal – Modification du tableau des effectifs.**

Suite au départ en retraite d'un agent du Centre social au 1<sup>er</sup> mars 2011, il est proposé qu'une partie de son temps de travail hebdomadaire (17.50/35<sup>e</sup>) soit redistribué pour répondre aux besoins du service, à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2011, aux agents suivants :

<b>Situation actuelle</b>	<b>Créations au 01/07/2011</b>	
1 adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet 25.5h	1 adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet 33h	soit + 7.5 h
1 adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet 25.5h	1 adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet 28h	soit + 2.5 h
3 adjoints d'animation de 2 <sup>e</sup> classe à temps non complet 25.5h	3 adjoints d'animation de 2 <sup>e</sup> classe à temps non complet 28h	soit + 2.5 h par agent

Le conseil, **à l'unanimité**, accepte :

- de créer les postes ci-dessus
- de supprimer les postes actuels
- et de modifier le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2011

## **6° - Convention cadre de formation**

Les collectivités territoriales peuvent demander au CNFPT Bourgogne des interventions particulières dites « intra sur cotisation », prévues par le programme du CNFPT, mais personnalisées, et dont le protocole de mise en œuvre à la commande expose le CNFPT à des risques financiers particuliers dans l'hypothèse d'un retrait de la collectivité.

Pour ces formations spécifiques qui pourraient être souhaitées par la commune, il est convenu qu'une convention cadre s'appliquera permettant de définir par anticipation les principes de fonctionnement entre la commune et le CNFPT sur ce type de formations : formalisation de la prestation, mémoire de confirmation, indemnité en cas d'annulation.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise le Maire à signer ladite convention cadre au titre de l'année 2011.

## **7° - Convention de disponibilité des sapeurs pompiers volontaires avec le service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire –SDIS71-**

Cette convention conclue avec le SDIS 71 est prise en application de la loi 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers.

La loi précise, en son article 2, qu'une convention peut être conclue « afin de préciser les modalités de la disponibilité opérationnelle et de la disponibilité pour formation des sapeurs-pompiers volontaires. Cette convention veille notamment à s'assurer de la compatibilité de cette disponibilité avec les nécessités de fonctionnement du service public ».

La convention fixe ainsi les conditions et les modalités de la disponibilité accordée par la Ville de Blanzay aux employés sapeurs –pompiers volontaires, pendant leur temps de travail et dans le respect des nécessités de fonctionnement.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, accepte cette convention et autorise le maire à la signer.

## **8° - Halte garderie – Modification du règlement intérieur.**

La halte-garderie est actuellement ouverte à toute famille blanzynoise ou non.

Cette structure connaît depuis un certain temps une augmentation de fréquentation qui oblige aujourd'hui à définir une priorité aux familles blanzynois.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, valide la modification du règlement intérieur.

## **9° - Crèche familiale – Modification du règlement intérieur.**

Pour tenir compte de la demande du service de la Protection Maternelle Infantile, il est proposé de modifier l'article 4 - alinéa concernant le BCG- comme suit :

L'obligation vaccinale par le vaccin antituberculeux(BCG) est suspendue (décret du 17 juillet 2007). Cette vaccination reste tout de même fortement conseillée au sein d'une collectivité.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, valide la modification du règlement intérieur

## **10° - Classement et déclassement de voiries dans le domaine public communautaire.**

La Communauté le Creusot-Montceau doit périodiquement et régulièrement procéder à la mise à jour de la nomenclature de ses voies pour tenir compte du développement et de la restructuration de son territoire.

Ainsi, il a été décidé par délibération du conseil de communauté d'opérer un recensement sur chacune des communes et d'établir les dossiers correspondants.

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 février au 9 mars 2011, plusieurs voiries communales seront intégrées dans le domaine communautaire.

Pour ce qui concerne la commune de Blanzly, l'allée Pierre et Marie Curie et le chemin du Bois de Savigny sont concernés par cette procédure.

Le déroulement de l'enquête n'a connu aucun incident ; le registre déposé au siège de la CCM et ceux déposés dans les mairies concernées ne contiennent aucune observation.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, valide les modifications concernant la commune de Blanzly.

## **11° - Questions diverses**

- Budget restauration administrative : le conseil adopte **à l'unanimité** la DM n°1 permettant d'effectuer l'écriture comptable suivante :
  - + 49.82 € au chapitre 67/ 6718 (charges exceptionnelles)
  - 49.82 € au chapitre 011/60 623
- Monsieur le Maire rappelle que le lendemain, samedi 14, aura lieu la Nuit des Musées avec plusieurs animations au Musée de la Mine.
- Monsieur Noury conseiller, fait remarquer que le bois des Ranches devrait être mieux entretenu car les arbres ont beaucoup de branches mortes, ce qui peut représenter un danger potentiel.
- Monsieur Noury alerte aussi sur l'état du garde-fou du tunnel au quartier des Rompois. Le problème doit être signalé à la CCM.
- Monsieur Mazurek tient à remercier les dirigeants de l'Union Sportive Blanzynoise et les services municipaux à l'occasion de l'organisation du tournoi du 8 mai dernier.
- Monsieur le Maire informe le conseil du projet de Véolia d'installer des dispositifs de relevage automatique des consommations d'eau en utilisant certains des candélabres.

Séance levée à 19h45